

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

077148158

N/A



Fiche de données de sécurité

Section 1 : Identification

Nom du produit : Vista-Cal™

Utilisation du produit : Idéal pour le remplissage temporaire et le nettoyage des canaux radiculaires.

Fabricant : Inter-Med, Inc. / Vista Dental Products

Adresse : 2200 South St. Suite A, Racine, WI 53404

Téléphone : (877) 418-4782 **Télécopieur :** (262) 636-9760

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 CHEMTREC (Amérique du Nord) : 800-424-9300

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 CHEMTREC (International) : +1 (703) 527-3887

Section 2 : Identification de danger

2.1. Classification de la substance ou du mélange : Classification SGH :

Santé

Corrosif (C)

Corrosion de la peau, Catégorie 2

L'environnement

Non dangereux

Physique

Aucun connu

Classification UE : Corrosif (C), Irritant (Xi), R34, R36/38

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogrammes de danger (SGH - ÉTATS-UNIS)



Corrosif

Mention d'avertissement : Danger



Mentions de danger	Déclaration de mise en garde
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. P313 : Obtenir des soins médicaux. P312 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : P315 : Consulter un médecin. P351 : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P301 : EN CAS D'INGESTION : P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P331: Ne pas faire vomir. P501 : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers : Aucun connu.

Section 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Mélange :

Composants dangereux	C.A.S. #	N° EINECS	Classification	% POIDS
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	20 °C ; R34	35 à 50%
Sulfate de baryum	7727-43-7	231-784-4	Xi; R36/38	20 à 30%

La concentration exacte est retenue comme secret commercial.

Reportez-vous à la section 16 pour le texte complet des classifications du SGH et de l'UE.

Section 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premier soins

Inhalation :	Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce matériau n'est pas susceptible d'être dangereux en cas d'inhalation.
Ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Faire boire un verre d'eau ou de lait à la victime. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.



Peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment les yeux. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Yeux : Rincer immédiatement les yeux de la victime avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes, en tenant les paupières écartées. Faire examiner et tester les yeux par du personnel médical.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Provoque des brûlures oculaires. Provoque de graves brûlures. L'ingestion de ce matériau peut causer une irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation n'est pas prévue pour ce produit.

4.3. Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Corrosif.

Remarques pour le médecin (Traitement, tests et surveillance) :

Traiter de façon symptomatique.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent d'extinction

Agent d'extinction : Voir équipement de lutte contre les incendies à la section 5.3.

5.2 Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange :

Aucun connu.

5.3 Conseils pour pompiers :

Procédures de lutte contre les incendies

:

Précautions pour les pompiers :

Général : Évacuer tout le personnel ; utiliser un équipement de protection pour lutter contre l'incendie.

Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Équipement de protection spécial pour les pompiers			
YEUX /PEAU	Mains	Respiratoire	THERMIQUE
			



Section 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés tel que décrit dans la section 8.

Équipement de protection personnelle recommandé pour le confinement et le nettoyage			
YEUX / PEAU	Mains	Respiratoire	PEAU
			

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les rejets comme l'exigent les autorités locales, étatiques et fédérales. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés tel que décrit dans la section 8.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant et enlever les résidus avec une lingette imbibée d'alcool. Rincer la zone de déversement avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections :

Reportez-vous à la section 8 pour l'équipement de protection individuelle et à la section 13 pour les informations sur l'élimination.

Section 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements protecteurs et de l'équipement tel que décrit dans la section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Voir l'étiquetage des produits.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais et sec. Voir l'étiquetage des produits.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Réservé à un usage sur animaux.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Non déterminé.



8.2 Contrôles de l'exposition :

Mesures de protection individuelle (PPE)

Protection spécifique yeux/visage : Des lunettes de sécurité chimique doivent être portées si nécessaire pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau spécifique : Porter des gants imperméables tels que du caoutchouc naturel ou du néoprène si nécessaire pour éviter tout contact avec la peau. Consulter le fournisseur de gants pour connaître l'épaisseur et les temps de pénétration.

Protection respiratoire spécifique : Aucun ne devrait être nécessaire pour une utilisation normale. Une bonne ventilation devrait être suffisante.

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé			
YEUX /PEAU	Mains	Respiratoire	PEAU
			

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques :

Apparence :	Pâte blanche	Limites d'explosivité :	Sans objet.
Odeur :	Inodore ou aucune odeur caractéristique	Pression de vapeur (mm Hg)	Sans objet.
Seuil d'odeur :	Non déterminé	Densité de vapeur :	Sans objet.
pH	12,0 à 13,0	Pourcentage de volatils :	Non volatile

9.2 Autres informations : Aucun disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucun connu.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Le contact avec des acides dégage des gaz toxiques.

10.4 Conditions à éviter : Conditions acides. La chaleur assèchera la pâte.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les acides et les matières comburantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'ils sont chauffés jusqu'à décomposition, de l'oxyde de calcium caustique et de l'oxyde de soufre se forment.



Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut causer une irritation modérée accompagnée de rougeurs, de larmoiement et de troubles de la vision.

Peau : Un contact prolongé ou répété peut causer une légère irritation de la peau, des rougeurs, des éruptions cutanées et un gonflement.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac accompagnée de douleurs abdominales et de nausées. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale et une dépression du système nerveux central avec des symptômes similaires à ceux décrits en cas d'inhalation.

Peau : Un contact répété ou prolongé peut provoquer une irritation, un assèchement, un dégraissage de la peau et une dermatite.

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Inhalation : Pas de danger d'inhalation sous forme de pâte. Lorsqu'il est séché, la poudre peut causer une irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques sur la santé : Le dispositif est biocompatible lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires conformément à la norme ISO 10993-1.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité: Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité : Non déterminé.

12.3 Potentiel bioaccumulatif : Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol : Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12.6 Autres effets indésirables : Non déterminé.

Section 13 : Considérations d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Réglementation : Éliminer conformément à toutes les réglementations nationales et locales.

Section 14 : Informations de transport

	14.1 N° UN	14.2 Nom d'expédition approprié UN	14.3 Classe de danger :	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux
DOT	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



ADR/RID	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
IMDG	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
IATA/ICAO	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Sans objet.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange :

Consulter la directive 93/42/CEE sur les dispositifs médicaux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucun requis.

Section 16 : Autres informations

Cote de danger HMIS

Santé : 2 / Inflammabilité : 0 / Réactivité : 0

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les sections 2 et 3 :

20 °C Corrosif

Xi Irritant

R34 Provoque des brûlures

R36/38 Irrite les yeux et la peau

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.

P313 Obtenir des soins médicaux.

P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

P315 Consulter un médecin.

P351 Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P301 EN CAS D'INGESTION :

P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P331 Ne pas faire vomir.

P501 Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale et nationale.



Avis de non-responsabilité : Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Cependant, nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et ne concernent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou son utilisation dans un procédé particulier. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. En aucun cas, Inter-Med Inc. / Vista Dental Products ne pourra être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers ou de la perte de profits ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, consécutif ou exemplaire, quelle qu'en soit la cause, même si Inter-Med -Med Inc. / Vista Dental Products a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Révisée : 9/16/2015